Le Centre socioculturel Jean Bedet
partager - créer - s'épanouir

Ludothèque
Le Centre socioculturel Jean Bedet

REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE

DESTINE AUX ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

I – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

- être adhérent (tarifs collectivité/ Structure/ professionnels) au Centre Socioculturel (de septembre à fin août)

Habitants des Avenières Veyrins-Thuellin et de Corbelin : **15€**
Habitants des communes extérieures : **20€**

- option ludothèque pour le prêt de jeux et jouets

Habitants des Avenières Veyrins-Thuellin et de Corbelin : **10€**
Habitants des communes extérieures : **14 €**

- être dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Si l'assistant.e maternel.le souhaite venir avec les enfants gardés sur les accueils tout public, ces derniers devront s'acquitter de l'adhésion « Famille ».

S'engager à :

- Être présent.e sur le créneau attribué (sauf en cas de maladie de l'assistant.e maternel.le ou de l'enfant). En cas d'absence, informer l'équipe par mail ou téléphone (répondeur).

L'inscription se fait par mail avant la date butoir fournie par l'animateur ludothèque. Les périodes ont lieu entre chaque vacances scolaires. Vous recevrez vos créneaux validés par retour de mail.
La ludothèque accueillera 6 professionnels sur chaque créneau.

II- MODALITÉS DU JEU SUR PLACE

- Être inscrit.e à l'association (adhésion et cotisation professionnelle à jour).
- En cas de de nécessité (situation sanitaire, sécurité de tous...), une adaptation des accueils pourrait avoir lieu.

Lors de l'accueil professionnel, les assistant.e.s maternel.le.s sont responsables des enfants et s'engagent à :

- Accompagner le jeu des enfants ;
- Veiller à la conformité du jeu ou du jouet avec l'âge de l'enfant (par exemple : jeux interdits aux moins de 36 mois) ;
- Respecter le rangement des jeux et jouets et les remettre en place après utilisation.

• Il est souhaitable que l'utilisation du téléphone portable reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place.

- Il est souhaitable que l'utilisation du téléphone portable reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place.

Le centre socioculturel Jean Bedet décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux de la ludothèque et en extérieur.

- Les animaux ne sont pas autorisés.

Sécurité :

Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. La ludothèque est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.
Si les conditions de sécurité ne sont pas effectives, les ludothécaires se réservent le droit de limiter le temps de présence des adhérents.

- Selon le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer.

• Les poussettes, les trottinettes et les autres roulants ne sont pas autorisés dans la ludothèque. Elles seront déposées dans la cour.

III– MODALITES DE LOCATION

- S'être acquitté de l'option ludothèque
- Emprunt de trois jeux et/ou jouets par période de deux semaines, des grands jeux en bois ou une malle festive pour une période d'une semaine.

Aucun jeu ne sera conservé durant le mois d'août, tous les jeux devront être rendus au 15 juillet.
L'allongement de la période de location, entraîne un nouveau paiement de la location des jeux.
Les jeux et/ou jouets sont loués en l'état sans piles.
Caution : 50 euros pour l'année, sous forme de chèque. Sans caution aucun prêt ne sera effectué. (Caution non encaissée sauf en cas de litige – voir chapitres vérification et retard)

GRANDS JEUX EN BOIS : la caution est de 250€.

Tarifs :

Prêt de jeux et jouets aux assistant(e)s maternel(le)s : Compris dans l'option ludothèque
Malle festive : 20 € pour 1 semaine hors jeux en bois
Grands jeux en bois :
5 € par jeu et par semaine avec option ludothèque
8 € par jeu et par semaine sans option ludothèque

Hygiène : les jeux et les jouets doivent être rendus **propres** et en **bon état**. Vos enfants et vous pouvez les utiliser à votre guise (intérieur, extérieur ….) mais avant le retour, **nettoyez-les pour éviter les tâches de chocolat, les brins d'herbes et toute autre chose que vous ne souhaiteriez pas trouver dans la prochaine boîte de jeu que vous emprunterez.**
Vous devez signaler toute maladie contagieuse durant la période du prêt.

Retard : sans nouvelles de votre part à l'issue de la période de prêt, la ludothèque s'autorise à vous facturer une période supplémentaire (voir conditions tarifaires), à encaisser le chèque de caution si le retard est trop important et à suspendre le prêt à la personne concernée. Un petit coup de fil pour nous prévenir peut éviter bien des désagréments (tél ludothèque : 07.52.03.58.50 pendant les horaires d'ouverture ou par mail : oriane.ginon@centresocialjeanbedet.fr ou ludotheque@centresocialjeanbedet.fr

Vérification : ***Perte, détérioration ou non restitution de pièces ou de jeux*** :
Tout jeu ou pièce abîmé, perdu ou non restitué sera facturé au prix public.

Une facture non acquittée par l'adhérent impliquera la suspension de la location jusqu'à nouvel ordre ainsi que l'encaissement du chèque de caution.
La ludothèque peut vous réclamer les pièces manquantes dans les deux semaines suivant la restitution du jeu.

Responsabilité : La ludothèque décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux et jouets loués..

IV – CATALOGUE

La ludothèque possède un catalogue en ligne sur lequel vous pouvez retrouver tous les jeux et jouets empruntables à la ludothèque.

https://ludocentresocialjeanbedet.ludomax.fr

V- HORAIRES DE LA LUDOTHEQUE

- Assistant(e)s Maternel(le)s :

Mardi de 9h00 à 11h30 (places limitées) pas d'accueils lors des vacances scolaires sauf sur inscription lors des évènements spécifiques moins de 6 ans (ex : Jeux m'éveillent...)

- Tout public

Mercredi : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00
Vendredi : de 16h30 à 18h00
1er Samedi du mois : de 10h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires, hors estivales :
Mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00

- Groupes : Sur rendez-vous en période scolaire

Mardi et **vendredi** de 14h00 à 16h00
Jeudi de 9h00 à 12h00

VI- LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations personnelles recueillies sont obligatoires. Néanmoins, elles ne sont destinées qu'à la gestion du prêt et à la diffusion des renseignements propres à la ludothèque : changements d'horaires, animations, rappel pour les prêts en retard, renouvellement de la cotisation.
- Ces données sont traitées par un fichier informatisé répondant aux obligations de la C.N.I.L.
- Chaque adhérent peut demander la rectification d'informations le concernant.
- La ludothèque s'engage à ne pas transmettre ces informations.

VII- L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

- Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement.
- Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.
- Toute personne s'inscrivant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement qui lui aura été remis lors de son adhésion.
- Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace de liberté dont le but est de prendre plaisir à jouer.

Cadre réservé à la ludo

NOM FAMILLE ASS MAT: Année 2026/2027

n° ludomax :

Adhésion CSJB 15€ ou 20€ Adhésion ludo 10€ / 14€ Chèque de Caution oui / non

- Prise au centre
- Prise à la ludo

Moyen de paiement : Espèces / Cheque …….

Nom et prénom de l'usager principal :
Date de naissance :

Adresse :

Mail :
Numéro de téléphone :
Membres de la famille (conjoint et enfants) :

Nom :	**Nom :**
Prénom :	**Prénom :**
Sexe : M / F	**Sexe : M / F**
Date de naissance :	**Date de naissance :**
Nom :	**Nom :**
Prénom :	**Prénom :**
Sexe : M / F	**Sexe : M / F**
Date de naissance :	**Date de naissance :**
Nom	**Nom :**
Prénom :	**Prénom**
Sexe : M / F	**Sexe : M / F**
Date de naissance :	**Date de naissance :**

Les Avenières, le

Lu et approuvé,

Signature :